



Syndicat des Navigants du Groupe Air France

Réf : 09-05-2019/ SC

Roissy, le 9 Mai 2019

Monsieur Éric CARON  
Directeur Général du Service en Vol  
DG.IS

**Objet : MISE EN PLACE ET APPLICATION DE LA PAM**

Monsieur le Directeur Général ,

Nous avons eu de nombreuses remontées de PNC ayant voyagé en Mise en Place sur les lignes Fort de France, Pointe à Pitre, La Réunion, ou Cayenne, qui ont été déclassés en cabine Economy (classe M).

Il est bien stipulé dans la PAM que sur les lignes de/vers PTP,FDF,CAY et RUN, la cabine Alizé a changé de dénomination pour Premium Economy avec un service à bord de type Alizé par conséquent **les PN en Mise en Place ne doivent pas être déclassés en cabine Economy (classe M).**

Après différentes recherches, il semblerait qu'un document en comité de suivi Production ait été signé en Octobre 2014 par la Direction et les Organisations Syndicales représentatives du moment, en s'appuyant sur l' ACG en vigueur jusqu'en 2017, pour octroyer un RADD de 24h aux PNC ayant été déclassés en cabine Economy lors d'une MEP non issue des TDS.

**Ce document négocié en comité de suivi est donc caduque puisqu'un nouvel accord 2017/ 2022 est en vigueur.**

Nous vous demandons par conséquent **d'appliquer strictement la PAM, et de ne pas déclasser les PNC en Mise en Place de/vers PTP,FDF,CAY et RUN.**

Veillez considérer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Casenaz Sandra  
Co secrétaire de Section

---

SNGAF

Le Dôme C.P 10957 Tremblay en France 95 733 Roissy Charles de Gaulle CEDEX

Tél : 01 49 89 70 94 - Fax : 01 49 89 70 95

[www.sngaf.com](http://www.sngaf.com)